



Pension alimentaire à un enfant majeur étudiant.

Par **mary54000**, le **15/03/2009** à **14:53**

Bonjour, je suis dans une position délicate, depuis ma majorité ma mère me harcèle de partir mais je ne veux pas porter plainte, elle est dépressive et au chômage, mais je compte bien partir dès cette année car maintenant c'est insoutenable. seulement, je n'ai aucuns revenus et je suis étudiante. j'ai entendu parler que les parents devaient, même contre leur gré, verser une pension pour que l'enfant majeur puisse subvenir à ces besoins, est ce vrai? les parents doivent ils tous les deux payer ou seulement le tuteur? j'aimerais savoir mes droits et quelle démarche faire... si vous pouviez m'éclairer je vous serais d'une extrême reconnaissance car je suis en pleine détresse... merci.